



Montreuil, le 4 janvier 2016

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Décentralisation et de la Fonction
publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

N/Réf : BT/AT
N°001 - 04/01/2016

Objet : Préavis de grève pour le 26 janvier 2016

Madame la Ministre,

Au début du mois de février prochain doivent s'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique. Ces négociations s'ouvrent après plus de cinq ans de gel de la valeur du point d'indice et après l'échec des négociations portant sur les Parcours professionnels carrières et rémunérations.

Dans ce contexte, compte tenu des orientations actuelles du gouvernement, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES appellent les personnels à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour :

- ▶ Une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010 ;
- ▶ Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat ;
- ▶ Le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin ;
- ▶ Des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public ;
- ▶ La défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Dans le cadre de cet appel unitaire, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 26 janvier 2016, préavis couvrant l'ensemble des personnels de son champ de syndicalisation.

En complément des revendications unitaires, la Fédération porte l'exigence :

- Du rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Du maintien de l'avancement d'échelon à la durée minimale pour tous ;
- Du refus de tout mécanisme de promotion ou de rémunération fondé sur des logiques discrétionnaires ou clientélistes telles que le système dit de la « rémunération au mérite » ;
- L'arrêt de la réforme territoriale et la mise en œuvre de politiques assurant le développement du service public et des emplois qui le font vivre ;
- La défense et le développement des garanties statutaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général